



VILLE DE RHINAU

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : 23 - en fonction : 23 - présents : 21 – 2 procurations

Séance du 25 juin 2026

Les convocations pour la séance ordinaire du 25 juin 2026 ont été adressées aux conseillers le 19 juin 2026.

D'ORDRE DU JOUR

1. Présentation du jumelage jeunes Rhinau – Beaumontois-en-Périgord
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2026
3. Décisions modificatives
4. Locations et mises à dispositions des salles et places communales
5. Droits de place marché, camions et foodtrucks
6. Subvention exceptionnelle
7. Gravière rive gauche - Approbation du contrat de forage
8. Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP
9. Information sur les délégations consenties par le conseil municipal au Maire
10. Divers et dates des prochaines réunions.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence de 21 conseillers.
Mme Christine GROSSHANS, absente excusée, a donné procuration à Mme Katia HEINRICH

M. Matthieu SPECHT, absent excusé, a donné procuration à Mme Laetitia BERTRAND

L'assemblée délibérante décide de désigner Mme Fabienne JOFFROY, adjointe au Maire, comme secrétaire de la présente séance.

1) Présentation du jumelage jeunes Rhinau – Beaumontois-en-Périgord

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à M. Gilles DEBARD, animateur jeunesse de la FdMJC d'Alsace.

Ce dernier rappelle que, lors du précédent mandat, il a été décidé de redynamiser le jumelage entre Rhinau et Beaumont-du-Périgord en y associant les jeunes.

Une première rencontre s'est déroulée en 2025 à Beaumont-du-Périgord. Douze jeunes Rhinois ont ainsi séjourné en Dordogne. Monsieur DEBARD présente un film retraçant le séjour, illustrant notamment le voyage, l'accueil, l'hébergement à la base nautique ainsi que les temps conviviaux.

Cette année, Rhinau recevra à son tour, du 2 au 8 août 2026, les jeunes Beaumontois. Parmi les douze participants de l'an passé, huit à neuf jeunes Rhinois prendront de nouveau part à l'échange et accueilleront quinze jeunes de Beaumont.

L'hébergement est prévu sous tentes au stade, permettant l'accès au club-house, aux vestiaires, aux sanitaires et aux douches. Les repas seront pris en charge et les animations de soirée seront assurées par des bénévoles.

Parmi les temps forts du programme figure une journée à Europa-Park, qui a offert 25 entrées aux participants.

Enfin, une soirée conviviale, ouverte à tous, sera organisée le jeudi 6 août 2026 à la salle Jeanne d'Arc.

Monsieur Jacques UTTER souhaite connaître le budget prévisionnel alloué à ce séjour. Il lui est répondu que le programme est actuellement en cours d'élaboration, mais qu'il reposera sur des prestations similaires à celles proposées lors du séjour à Beaumont-du-Périgord.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2026

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2026 a été transmis aux élus par voie électronique et une version papier était jointe à l'ordre du jour de la présente séance pour les membres de l'assemblée en ayant fait la demande.

Une erreur signalée par M. Jacques UTTER est corrigée au point n°2 – présentation du bilan 2025 et du budget 2026 de la forêt rive gauche : inversion des dépenses et recettes du bilan 2025.

Le procès-verbal, est adopté par 19 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (D. EHRHART, M. STAERCK, R. WEISS, S. KINTZ).

3) Décisions modificatives n° 1 du budget

Madame Laetitia GRIESHABER, Adjointe au Maire en charge des finances, informe l'assemblée que divers ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires. Elle explicite les articles qui font l'objet d'une proposition modificative N° 1 du budget principal

* * *

Au cours de la discussion, plusieurs élus posent des questions concernant le remplacement du véhicule volé :

M. Jacques UTTER s'enquiert du montant de l'indemnisation qui sera versée par l'assurance et demande s'il ne conviendrait pas de prévoir dès à présent les crédits nécessaires à l'acquisition d'un nouveau véhicule.

M. Hubert GOELLER souhaite savoir si la procédure de consultation pour le remplacement du véhicule a déjà été engagée.

Mme Marianne HORNY-GONIER demande si la camionnette de remplacement mise à disposition répond aux besoins des services et si son acquisition pourrait être envisagée

M. Dominique EHRHART précise que la camionnette prêtée par l'association Mobilex n'est pas adaptée aux besoins de la collectivité et qu'elle ne peut pas être aménagée. Il indique que l'ensemble de ces questions sera examiné en commission.

Les échanges portent également sur le robot de tonte et le tracteur forestier, à la suite d'une intervention de M. GOELLER. Il est rappelé que ces questions seront examinées en commission. À ce stade, la décision modificative vise uniquement à inscrire les crédits nécessaires au budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à la majorité avec 22 voix POUR et 1 voix CONTRE (H. GOELLER) approuve les décisions modificatives n°1 en annexe 1.

4) Locations et mises à dispositions des salles et places communales

a) Modification des tarifs

En préambule, Madame Laetitia GRIESHABER précise que :

- chaque association rhinoise bénéficiera d'une mise à disposition gratuite annuelle pour l'organisation d'une manifestation à but lucratif ;
- la vaisselle ne sera facturée que dans le cadre des manifestations faisant l'objet d'une location payante.

* * *

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération du 18 décembre 2023 portant approbation du règlement intérieur et de sécurité, ainsi que des tarifs, de locations et mises à disposition des salles et places communales,

Vu la délibération du 16 juin 2026 portant modification de l'annexe 1 au règlement intérieur et de sécurité des salles et places communales,

Sur proposition de la commission des finances

après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité avec 22 voix POUR et une ABSTENTION (K. HEINRICH):

- de modifier l'annexe 1 selon modèle joint à la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision.

b) Demande de Mme KOENIG

En 2025, Madame Camille KOENIG, masseur kinésithérapeute à Rhinau, a sollicité la mise à disposition d'un créneau hebdomadaire au sein de la salle polyvalente afin d'y organiser une activité médicale à visée thérapeutique (pilates).

Par délibération en date du 16 juin 2025, le Conseil Municipal a réservé une suite favorable à cette demande à titre dérogatoire, l'article 1 du règlement intérieur de la salle précisant que la location ou la mise à disposition de celle-ci est accordée en priorité aux associations de la commune de Rhinau.

Elle sollicite désormais une plage horaire supplémentaire dans la salle bleue.

Il est proposé au Conseil municipal de répondre favorablement à cette demande, sous réserve des disponibilités qui seront définies lors de la prochaine réunion de répartition des horaires d'occupation de l'équipement entre ses utilisateurs. Madame KOENIG sera invitée à y participer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité avec 20 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (J. UTTER, S. KINTZ, M. HORNY-GONIER) de :

- **Réserver une suite favorable à la sollicitation, sous réserve de la disponibilité des créneaux.**

5) Droits de place marché – camions – foodtrucks

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération du 22 février 2016 fixant les tarifs communaux du marché,

Vu la délibération du 30 octobre 2017 fixant les tarifs pour les camions équipés (outillage ou autre),

Vu la délibération du 14 décembre 2020 créant le marché hebdomadaire de plein air place Jehl et en fixant les tarifs,

Vu la délibération du 25 septembre 2023 fixant le tarif pour les « food-trucks »,

Sur proposition de la commission des finances

après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité avec 23 voix POUR :

- de supprimer les tarifs « pour les occasionnels » et de conserver pour tous les tarifs suivants peu importe le nombre de passage :

	€ / trimestre Sans électricité	€ / trimestre Avec électricité
Stand jusqu'à 5m	25 €	40 €
Jusqu'à 10m	30 €	45 €
Jusqu'à 20m	35 €	50 €
Au-delà	40 €	55 €

- de conserver la gratuité du 1^{er} trimestre pour tout nouveau commerçant
- de conserver le tarif de 15€ par passage pour les camions équipés et les food-trucks
- de conserver l'indemnité pour nettoyage de l'emplacement à 80€ par trimestre (en cas de restitution de l'emplacement non nettoyé)
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision.

6) Subvention exceptionnelle

L'association « les globules » de Marlenheim œuvre à la promotion du don de sang bénévole et participe activement à l'organisation des collectes de sang sur le territoire. Elle mène également des actions de sensibilisation et d'information auprès de la population afin d'encourager ce geste citoyen et solidaire, indispensable pour répondre aux besoins des établissements de santé.

Afin de soutenir les actions conduites par l'association et de reconnaître son engagement au service de l'intérêt général, le bureau municipal propose de soutenir cette démarche et de lui attribuer une subvention exceptionnelle de **300 €**.

Monsieur le Maire rappelle que M. Jérémy HAGENBOURGER, habitant de Rhinau, fera une halte dans notre commune le 13 août à 18h dans le cadre de sa marche de Troyes à Marlenheim pour cette association.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE à l'unanimité par 23 voix POUR

- de faire un don de 300 € (trois cents euros)
- les crédits sont disponibles au budget à l'article 65748 « Subventions.fonctionnement.autres personnes droit privé » ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7) Gravière rive gauche - Approbation du contrat de forage

Le point est retiré de l'ordre du jour.

8) Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP

La commune est membre de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

En application de l'article 6.1. des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité Syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :

- Le collège des communes : les communes, membres à titre individuel, du Syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics : les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, membres du syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège départemental : le département du Bas-Rhin désigne 13 délégués le représentant ainsi que 13 délégués suppléants.

L'article 6.2.3 des statuts prévoit que la durée du mandat des délégués siégeant au sein du comité syndical est identique à celle du mandat de délégués siégeant au sein de chaque collège.

A l'issue des élections municipales, les conseillers municipaux, communautaires et autres établissements publics des membres de l'ATIP désignent leurs délégués afin de siéger au sein du Comité syndical. Pour ce faire, chaque entité membre de l'ATIP, désigne au sein de son organe délibérant, un électeur (et un suppléant) qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège correspondant. Pour les communes, à défaut de désignation, le Maire en exercice est électeur et le premier Adjoint suppléant.

Cette désignation se fait par délibération, avant le 31 juillet 2026.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5721-1 et suivants

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

après délibération, DECIDE à l'unanimité par 23 voix POUR

- **de désigner M. Mathieu LECLERC** en qualité d'électeur titulaire qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP
- **de désigner M. Dominique EHRHART** en qualité d'électeur suppléant qui sera appelé à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP
- **Dit que :**
La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège durant deux mois.
- **La présente délibération sera transmise à :**
Monsieur le Sous-Préfet

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

9) Information sur les délégations consenties par le conseil municipal au Maire

Droit de préemption urbain

Le droit de préemption urbain n'a pas été mis en œuvre dans le cadre des déclarations d'intention d'aliéner concernant les propriétés sises à Rhinau 1 rue Neuve, 8 rue Neuve et 10 rue de l'Hôtel de Ville.

Factures

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le tableau récapitulatif des factures imputées à la section d'investissement (cf. tableau en annexe 3).

10) Divers et date des prochaines réunions

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de Monsieur Francis RECHT et de Madame Marie Louise HUSSELSTEIN à l'occasion de leur anniversaire.

Il indique ensuite que les rapports d'activités 2025 des structures suivantes sont à la disposition des élus et peuvent être consultés en mairie :

- GRDF
- Territoire d'Energie Alsace
- SFR-Numéricâble
- SMICTOM d'Alsace centrale
- Association des communes forestières d'Alsace.

Il fait un retour sur la distribution du Rhinau Infos. Il indique que celle-ci s'est globalement déroulée dans de bonnes conditions. Il relève toutefois quelques difficultés rencontrées dans la rue de Boofzheim.

Mme Marianne HORNY-GONIER demande que la répartition de son secteur soit réexaminée. En réponse, M. Alexis SCHNEIDER précise qu'il était convenu que des ajustements seraient apportés après cette première édition. Il souligne par ailleurs qu'il serait souhaitable que la distribution puisse être réalisée sur l'ensemble de la commune dans un délai de trois jours. Il ajoute qu'en cas d'indisponibilité d'un élu une solution de remplacement pourra être trouvée.

M. Hubert GOELLER fait remarquer que ce numéro du Rhinau Infos est particulièrement volumineux. Mme Fabienne JOFFROY indique qu'il regroupe les éditions de printemps et d'été, la publication de printemps n'ayant pas eu lieu en raison des élections municipales.

Mme Sylvie KINTZ demande pour quelle raison le conseil municipal n'a pas été informé en amont de la fermeture d'une classe. Il lui est répondu que cette décision n'a été officiellement confirmée qu'à l'occasion du conseil d'école qui s'est tenu le mardi 23 juin.

Elle attire également l'attention sur les banderoles installées devant l'école et surtout place Jehl. Elle rappelle que l'installation de ce type de support est soumise à une réglementation spécifique et que les dispositions en vigueur interdisent notamment l'affichage sauvage sur le domaine public.

M. Maxime STAERCK fait part de son soutien à la démarche des parents ayant installé les banderoles, considérant que leur implantation correspond au lieu le plus visible. Il précise toutefois que cette appréciation est exprimée à titre personnel.

M. Hubert GOELLER fait observer que les dispositions réglementaires peuvent être adaptées, mais qu'elles ont vocation à être respectées, qu'elles ne peuvent être contournées.

M. Jacques UTTER estime que ces dispositifs dévalorisent l'image de la commune.

Mme KINTZ mentionne ensuite que l'interdiction de fumer qui s'applique aux abords des établissements scolaires n'est notamment pas respectée devant l'école maternelle, rue de l'Hôtel de Ville. Elle signale par ailleurs que des adultes marchent sur les murets.

En réponse, M. le Maire précise que la signalisation relative à l'interdiction de fumer sera réinstallée. Il indique également que l'attention des Brigades Vertes sera appelée sur les comportements signalés.

Mme Marianne HORNY-GONIER souhaite revenir sur un sujet qui lui tient à cœur et qui illustre, à son avis, une forme de régression écologique pour la commune : le rétablissement des suspensions florales.

« Au cours du dernier mandat, ces suspensions avaient été supprimées

Pourquoi ?

- *-Pour des raisons financières : le coût des plants, de la terre, des engrais et de la main d'œuvre représentait une dépense non négligeable, alors que chaque euro compte*
- *Pour alléger la charge de travail de nos agents, ces suspensions nécessitent un entretien et un arrosage fréquent, au détriment d'autres missions essentielles comme l'entretien des parterres et espaces verts qui eux structurent notre cadre de vie*
- *Pour des raisons environnementales : à l'heure où la sobriété en eau est une urgence absolue, arroser des fleurs particulièrement exposées au soleil, ne relève pas du bon sens au contraire. La canicule que nous traversons et qui se reproduira, la tension sur la ressource en eau devraient nous inciter à réfléchir sur les conséquences de nos actes*

Contrairement aux rumeurs colportées par certains disant que la commune perdrait la 3ème fleur, Rhinau n'a pas été rétrogradée. Bien au contraire, Rhinau a été félicitée par le jury pour les efforts engagés en faveur de la sobriété en eau. Preuve que le choix était juste

Alors pourquoi ce retour en arrière ? est-ce par nostalgie d'un fleurissement chronophage et peu durable ? D'aucuns parlent de transition écologique. Voici une décision qui va à l'encontre de ces principes.

Contrairement à ce que certains ont sans doute pu vous dire, je n'ai rien contre le fleurissement, bien au contraire. Mais j'ai une préférence pour un fleurissement plus responsable, plus durable, avec des plantes adaptées au climat actuel, des massifs qui nécessitent moins d'eau

Le rétablissement des suspensions, c'est le choix du passé

Alors qu'il conviendrait d'agir pour la planète et les générations à venir ».

En réponse, M. le Maire indique que le fleurissement ne répond pas uniquement aux critères du jury, mais qu'il contribue également au cadre de vie et au bien-être collectif. Il précise que les pratiques pourront évoluer afin de s'adapter aux contraintes et invite Mme HORNY-GONIER à formuler des propositions en ce sens.

Il dit être conscient que la réduction du volume de fleurs, l'évolution vers un fleurissement plus adapté aux conditions climatiques actuelles ainsi que la maîtrise de la consommation d'eau constituent des enjeux importants à prendre en considération.

M. UTTER intervient au sujet de la démarche « zéro phyto » et souligne la présence de végétation spontanée sur certains espaces, qu'il qualifie de «superbes mauvaises herbes».

Mme Laetitia GRIESHABER informe le conseil municipal avoir remis, avec M. le Maire et Mme Laetitia SEIDEL, aux élèves de CM2 des ouvrages à l'occasion de leur passage au collège. Elle précise que les retours sont très positifs et que ces livres sont appréciés pour leur qualité, leur caractère pédagogique et leur aspect ludique.

Elle fait part du report de la mise en place de l'accueil du matin. Elle précise que ce projet apparaît prématuré à ce stade et nécessite encore un travail de réflexion. Sa mise en œuvre est envisagée pour la rentrée 2027/2028, après consultation préalable des parents.

M. Maxime STAERCK présente les trois sujets actuellement à l'étude au sein de la commission « Nature et Agriculture » : le renouvellement du tracteur, les baux agricoles et la gestion du fermage des jardins, ainsi que la question des peupliers situés dans la réserve naturelle de l'île de Rhinau.

M. Dominique EHRHART fait le point sur les dossiers suivis par la commission « Travaux et Sécurité » : la salle polyvalente, le devenir de l'école Schmalau, la vidéosurveillance, l'éclairage du stade et l'éclairage public, la mise en œuvre de l'Ad'AP, le projet de columbarium ainsi que la sécurisation du marché par l'installation de panneaux et de bornes.

Mme Katia HEINRICH fait un retour sur la participation à l'opération « Ville en selle ». Elle précise que 53 personnes ont pris part à l'événement et ont parcouru près de 9 000 km. La commune se classe à la 4^e place du classement Centre Alsace. À l'échelle de l'ensemble des inscrits, près de 86 000 km ont été réalisés.

M. Jacques UTTER regrette que le barbecue prévu pour rencontrer les agents municipaux et découvrir les ateliers municipaux ait été annulé. M. STAERCK précise qu'à l'occasion de la dernière journée de l'opération « Ville en selle », une visite des installations sera organisée et se poursuivra par un moment convivial.

Dates :

- | | |
|---------------------------------|---|
| • 1 ^{er} juillet à 19h | Réunion publique dans le cadre de la concertation la DPMEC pour la gravière |
| • 14 juillet | Cérémonie à l'occasion de la fête nationale |
| • 21 juillet | Commission gravière pour le contrat de forage |
| • 6 août | Soirée jumelage |
| • 13 août | Halte de JérémY Hagenbourger |
| • 24 septembre | Conseil municipal |

Fonctionnement							
Recettes							
Article	Objet	Pôle	Service	Prévu	Réalisé ou annoncé	DM	Budget après DM
7034	Péage, droits passage, pesage, mesurage	MAIRIE	0001	- €	301,00 €	301,00 €	301,00 €
73118	Autres contributions directes	MAIRIE	0001	- €	1 254,00 €	1 254,00 €	1 254,00 €
75738	Autres subventions	FORETS	7000	- €	5 880,00 €	5 880,00 €	5 880,00 €
75814	Redevance sur l'énergie hydraulique	MAIRIE	0001	25 000,00 €	40 000,00 €	15 000,00 €	40 000,00 €
Total				25 000,00 €	47 435,00 €	22 435,00 €	47 435,00 €
Dépenses							
Article	Objet	Pôle	Service	Prévu	Réalisé ou annoncé	DM	Budget après DM
606121	Electricité	ECOLES	2000	10 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €
60622	Carburants	ESP VERTS	10102	- €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
60622	Carburants	FORETS	10112	- €	1 250,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
60622	Carburants	STC	10112	1 250,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	- €
60622	Carburants	FORETS	10116	- €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
60622	Carburants	STC	10116	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	- €
60623	Alimentation	MAIRIE	1000	- €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
60631	Fournitures d'entretien	STC	1010	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	- €
60631	Fournitures d'entretien	STC	10101	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
60633	Fournitures de voiries	STC	0200	3 500,00 €	8 000,00 €	4 500,00 €	8 000,00 €
611	Contrats de prestations de service	MAIRIE	1000	5 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	15 000,00 €
611	Contrats de prestations de service	FORETS	7000	- €	22 500,00 €	22 500,00 €	22 500,00 €
611	Contrats de prestations de service	MAIRIE	7000	2 700,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	- €
61358	Autres locations	ESP VERTS	3000	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	- €
61521	Entretien terrains	ESP VERTS	1041	- €	16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €
61521	Entretien terrains	ESP VERTS	1051	- €	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	LOCATION	5001	- €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
6156	Maintenance	MAIRIE	1000	20 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	13 000,00 €
6282	Frais de gardiennage	FORETS	7010	3 000,00 €	9 050,00 €	6 050,00 €	9 050,00 €
6332	Cotisations versées au FNAL	MAIRIE	1001	- €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	MAIRIE	1001	- €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	MAIRIE	1001	26 000,00 €	27 100,00 €	1 100,00 €	27 100,00 €
6456	Versement au FNC du supplément familial	MAIRIE	1001	4 050,00 €	7 472,00 €	3 422,00 €	7 472,00 €
Total				102 000,00 €	130 722,00 €	79 172,00 €	181 172,00 €
Investissement							
Recettes							
Article	Objet	Pôle	Service	Prévu	Réalisé ou annoncé	DM	Budget après DM
1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortiss	MAIRIE	6000	- €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
13251	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortiss	ECOLES	2000	- €	4 900,00 €	4 900,00 €	4 900,00 €
Total				- €	14 900,00 €	14 900,00 €	14 900,00 €
Dépenses							
Article	Objet	Pôle	Service	Prévu	Réalisé ou annoncé	DM	Budget après DM
202	Frais réalisation documents urbanisme	MAIRIE	0100	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
21314	Bâtiments culturels et sportifs	MAIRIE	3010	- €	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €
21561	Matériel roulant	FORETS	10103	130 000,00 €	- €	130 000,00 €	- €
21561	Matériel roulant	ESP VERTS	10102	76 200,00 €	26 200,00 €	50 000,00 €	26 200,00 €
2152	Installations de voirie	ECOLES	2000	3 500,00 €	5 100,00 €	1 600,00 €	5 100,00 €
2158	Autres installations, matériel, outillage techniques	ESP VERTS	10103	- €	22 200,00 €	22 200,00 €	22 200,00 €
2158	Autres installations, matériel, outillage techniques	STC	10101	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
21841	Mobilier scolaire	ECOLES	2000	- €	2 000,00 €	3 250,00 €	3 250,00 €
2313	Constructions	ECOLES	2000	500 000,00 €	600 000,00 €	130 000,00 €	630 000,00 €
2313	Constructions	MAIRIE	6000	65 000,00 €	66 670,80 €	2 000,00 €	67 000,00 €
Total				774 700,00 €	761 170,80 €	18 050,00 €	792 750,00 €

Section	Fonctionnement	Investissement
Recettes supplémentaires	22 435,00 €	14 900,00 €
Dépenses supplémentaires	79 172,00 €	18 050,00 €
Solde	56 737,00 €	3 150,00 €
Recettes non affectées avant DM	532 409,72 €	38 575,32 €
Solde de recettes encore dispo après DM	475 672,72 €	35 425,32 €



Annexe 1 - Formulaire

Réservation de salle ou place communale et tarifs

Demandeur	
Adresse postale	
Adresse de facturation (si différente)	
Téléphone	
Salle demandée	
Date et heures	
Motif	
Nombre de personnes prévues (environ)	
Location de vaisselle (Tarif au dos + cf annexe 3)	OUI – NON
Astreinte* (cf annexe 4)	OUI – NON
Montant global	

*Si une astreinte est prévue, le service technique peut être contacté au 06 70 27 02 81.

– Remise des clés, disponibilité –

Les clés seront remises :

En Mairie avant l'occupation ☐

Lors de l'état des lieux d'entrée sur place, prévu le _____ à _____

Elles devront être restituées :

En Mairie après l'occupation ☐

Lors de l'état des lieux de sortie sur place, prévu le _____ à _____

– Facturation –

Un avis des sommes à payer sera transmis par voie postale a posteriori de l'occupation. Celui-ci comprendra :

- Pour les mises à disposition, la participation aux frais
- Le montant total de la location
- Le forfait de location vaisselle et d'astreinte, le cas échéant

S'il est constaté, lors de l'état des lieux de sortie, d'éventuelles dégradations, la perte de clés ou un manquement dans les obligations de ménage, le forfait correspondant.

Le paiement devra être adressé au Service de Gestion Comptable de Erstein. Toutes les informations figureront sur l'avis des sommes à payer.

Bon pour confirmation de la réservation,

Le _____, à Rhinau

☐ Règlement intérieur paraphé et signé

☐ Attestation d'assurance

☐ Statuts (personnes morales) / CNI (personnes physiques)

☐ Première demande de location annuelle pour les associations

Maire, Mathieu LECLERC

Salle Jeanne d'Arc						
Occupant	Objet	De l'heure	1 journée (24 heures)	2 journées (48 heures)	3 journées (72 heures)	Jour au-delà
Résident/ Extérieur	Réservation classique		150,00 €	300,00 €	400,00 €	+50,00€
	Funérailles		80,00 €			
Personne morale		7,50€ *	150,00 €	300,00 €	400,00 €	+50,00€
Association de Rhinau (manif à but lucratif)**			20,00 €	40,00 €	60,00 €	+10,00€
Salle polyvalente - Complète (Grande salle, Salle bleue, Cuisine, Bar)						
Occupant		De l'heure	1 journée (24 heures)	2 journées (48 heures)	3 journées (72 heures)	Jour au-delà
Résident/Extérieur						
Personne morale			400,00 €	700,00 €	900,00 €	+100,00€
Association de Rhinau (manif à but lucratif)**			80,00 €	150 €	200,00 €	+30,00€
Salle polyvalente - Salle bleue uniquement						
Occupant		De l'heure	1 journée (24 heures)	2 journées (48 heures)	3 journées (72 heures)	Jour au-delà
Résident/Extérieur			80,00 €	150,00 €	200,00 €	+30,00€
Personne morale		7,50€ *	80,00 €	150,00 €	200,00 €	+30,00€
Association de Rhinau (manif à but lucratif)**		Inclus avec Salle Polyvalente complète				
Place Jehl						
Occupant		De l'heure	1 journée (24 heures)	2 journées (48 heures)	3 journées (72 heures)	Jour au-delà
Résident/Extérieur						
Personne morale						
Association de Rhinau (manif à but lucratif)**			60,00 €	120,00 €		

TARIFS

Tarif Vaisselle : 1€ par personne. Contient : Grande assiette, Assiette creuse, Assiette à dessert, Fourchette, Couteau, Petite cuillère, Grande cuillère, Verre à eau, Verre à pied à vin, Flûte, Verre à bière, Tasse

*Facturation minimale de 15€ par mois si le seuil n'est pas atteint

**La mise à disposition est gratuite en cas de manifestation à but non lucratif et pour la première manifestation à but lucratif de l'année civile

En cas de demi-journée, c'est la moitié du tarif « 1 journée » qui s'applique (5h maximum)

Pour les astreintes, voir annexe 4. Si l'annexe 4 n'est pas encore en vigueur, c'est l'ancien tarif qui s'applique.

La mise à disposition de la salle des associations de la MJAT est gratuite pour les associations.

Conformément à l'article 13 du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, nous vous informons que ces données personnelles font l'objet d'un traitement et ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée ou de profilage. La base légale de collecte est l'article 6.1.b du RGPD : « Données nécessaires à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci ».

Les informations personnelles recueillies sont nécessaires au suivi et facturation de la location et mise à disposition de salles de La Commune de Rhinau.

En application des articles 15 et suivants du règlement susmentionné, vous pouvez – en vous adressant à la Mairie de Rhinau – Bénéficier d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données ou une limitation du traitement.

ARTICLE	FOURNISSEUR	FACTURE N°	OBJET	MONTANT TTC	BUDGET (B.P.+ D.M.- Réalisé depuis début d'année)	Reliquat
2313	BOIS 2 BOO	RHI_CP 04 BOIS2BOO M	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 3 - SITUATION 4 (complement RG)	192,04 €	119 037,87 €	118 845,83 €
2313	SASU JUNGER FILS	DGD LOT 12	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 12 - DGD	5 933,14 €	118 845,83 €	112 912,69 €
2313	DECOPEINT	RHI_DGD DECOPEINT BI	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 7 - DGD	25 498,38 €	112 912,69 €	87 414,31 €
2313	LORENZ PASCAL	RHI_DGD LORENTZ	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 20 - DGD	3 097,14 €	87 414,31 €	84 317,17 €
2313	EIFFAGE ENERGIE	RHI_DGD EIFFAGE MAIR	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 19 - DGD	30 386,62 €	84 317,17 €	53 930,55 €
2313	LUCIEN SPEYSER	RHI_DGD SPEYSER M	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 22 - DGD	1 636,15 €	53 930,55 €	52 294,40 €
2313	ALGOTRA	RHI_DGD SANICHAUF M	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 16 - DGD	143,04 €	52 294,40 €	52 151,36 €
2313	EVAC EAU	RHI_DGD SANICHAUF M	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 16 - DGD	662,25 €	52 151,36 €	51 489,11 €
2313	SANICHAUF	RHI_DGD SANICHAUF M	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 16 - DGD	16 504,54 €	51 489,11 €	34 984,57 €
2313	SCHOENENBERGER CHARLES SAS	RHI_DGD SANICHAUF M	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 16 - DGD	1 865,81 €	34 984,57 €	33 118,76 €
2313	THIERRY MULLER SAS	RHI_DGD TM MAIRIE	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 21 - DGD	13 699,91 €	33 118,76 €	19 418,85 €
2313	ZWICKERT	RHI_DGD ZWICKERT M	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 2 - DGD	22 084,98 €	19 418,85 €	- 2 666,13 €
2313	MAYART	RHI_DGD MAYART M	TRAVAUX ECOLE DU CENTRE - LOT 14 - DGD	14 610,29 €	- 2 666,13 €	- 17 276,42 €